



Arret d'un d'un contrat de travail a durée determinee

Par **Iudsan**, le **23/09/2008** à **11:49**

Actuellement saisonnier en restauration, je voudrait savoir si il y a un préavis a donner pour "casser" un C.D.D sachant qu'il se termine le 12 novembre de cette année et vais-je perdre mes congés payés et mes jour de repos hebdomadaire non pris.
en vous remerciant d'avance. amicalement